

MARCHES PUBLICS DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

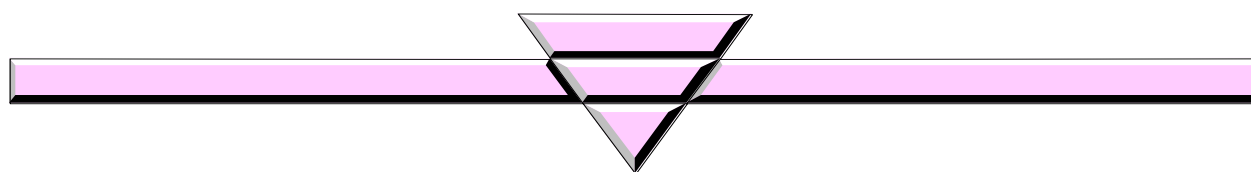
Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes

-

Service Marchés Publics

La Bastide, 66360 Olette

Tél: 04 68 04 97 60



ETUDE ET SUIVI DES INSECTES POUR LA MISE EN OEUVRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS DU SITE NATURA 2000 CAPCIR-CARLIT-CAMPCARDOS

Cahier des Clauses Techniques Particulières

1



UNION EUROPÉENNE

FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Avec le soutien de l'Europe

Table des matières

1. Contexte	3
1.1 Natura 2000 et le Parc.....	3
1.2 Mise en œuvre du DOCOB	3
2. Prestations attendues	5
3. Méthodologie	5
3.1 Pré-étude.....	5
3.1 Détail de l'étude	6
4. Méthodes de prospection	6
5. Cartographie et données.....	8
6. Format des rendus de l'étude	9
7. Suivi du projet	10
8. Calendrier de l'étude.....	10
9. Budget	11
10. Rendu de l'offre.....	11
11. Critères de sélection.....	11
Bibliographie	13
ANNEXE 1 : Habitats et espèces du FSD du site Capcir Carlit Campcardos (ZSC).....	14
ANNEXE 2 : Carte des secteurs pré-identifiés pour les inventaires	16
ANNEXE 3A : Carte des habitats d'intérêt communautaire	17
ANNEXE 3B : Cartographie des zones humides.....	18
ANNEXE 4 : Carte des structures de végétations	19
ANNEXE 5 : Modèle de fiche espèce	19
ANNEXE 6 : Champs à remplir concernant les observations d'espèces.....	20
ANNEXE 7 : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur.....	21
ANNEXE 8 : Cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques.....	24

1. Contexte

Le Parc naturel régional des Pyrénées catalanes est géré par un Syndicat mixte, créé par l'arrêté préfectoral n°4849/04 du 15 décembre 2004. Il regroupe 66 communes, le Département des Pyrénées-Orientales, la Région Occitanie, et les 3 Communautés de communes Conflent Canigou, de Pyrénées Cerdagne et de Pyrénées catalanes. En vertu de l'article L 244 -1 et suivants du code rural, relatifs au classement des Parcs naturels régionaux et de son décret d'application n° 94-765 du 1er septembre 1994, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes a pour objet de mettre en œuvre un projet territorial de développement durable pour les Pyrénées catalanes (Charte 2014-2026), au travers des missions telles que définies par les lois et décrets en vigueur :

- protéger le patrimoine, notamment par une gestion adaptée des milieux et des paysages ;
- contribuer à l'aménagement du territoire ;
- contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie ;
- assurer l'accueil, l'éducation et l'information des publics ;
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines cités ci-dessus et contribuer à des programmes de recherche.

1.1 Natura 2000 et le Parc

61.5 % du territoire du Parc est désigné au titre des deux Directives européennes Habitats et Oiseaux. Le comité syndical du Parc naturel régional a validé le 8 décembre 2005 sa volonté de s'impliquer dans la gestion des sites Natura 2000.

Le Parc est aujourd'hui animateur de 3 sites : Madres-Coronat, Capcir-Carlit-Campcardos et Massif du Puigmal – Carança.

Le site est composé d'une Zone Spéciale de Conservation (ZSC) et d'une Zone de Protection Spéciale (ZPS) chacune représentant une surface de 39760 hectares (*FR9101471 et FR9112024 – Capcir-Carlit-Campcardos*) (voir Carte 1 p.3).

15 communes sont concernées : Les Angles ; Angoustrine-villeneuve-des-escalades ; Dorres ; Enveitg ; Fontrabiouse ; Font-romeu-odeillo-via ; Formiguères ; Latour-de-carol ; La Llagonne ; Matemale ; Porta ; Porte-puymorens ; Puyvalador ; Targassonne.

Le Parc se base sur les textes nationaux pour atteindre les objectifs de conservation de la biodiversité fixés par l'Europe dans les deux Directives Habitats-Faune-Flore (92/43/CEE) et Oiseaux (79/409CEE).

1.2 Mise en œuvre du DOCOB

Le Parc est chargé de mettre en œuvre le document d'objectifs du site Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos.

Les insectes d'intérêt communautaire et patrimoniaux n'ont pas fait l'objet d'études spécifiques sur le site depuis la phase d'élaboration du DOCOB en 2008.

Ce site n'étant pas concerné par des périmètres de Réserves naturels, il n'y a donc pas possibilité de pallier ces manques de données. Il est donc à ce jour impossible d'évaluer l'évolution des populations, leur dynamique et leur état de conservation.

Le Formulaire Standard de Données (FSD) du site mentionne actuellement la présence du Cuivré de la Bistorte. Nombreuses autres espèces sont susceptibles d'être présentes sur le site ([ANNEXE 1](#)).

Le DOCOB du site préconise donc des études complémentaires pour plusieurs groupes, dont les Insectes, afin d'acquérir des données sur la présence et les effectifs des espèces et également suivre l'évolution des populations d'espèces communautaires et remarquables sur le site.

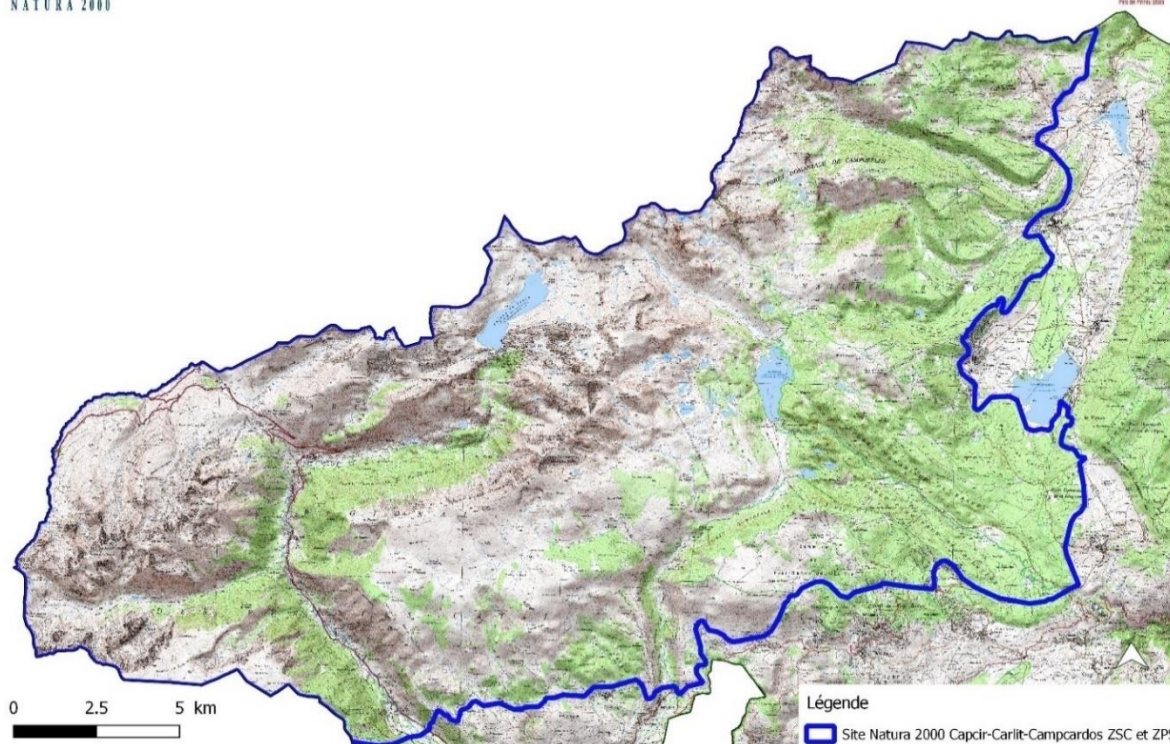
Ceci doit permettre de :

- s'assurer de l'efficacité des mesures en place
- proposer des mesures répondant aux menaces pesant sur les populations.
- préciser les actions proposées et mieux prendre en compte les besoins de ces espèces dans l'animation du site.

Pour rappel, l'inventaire et le suivi insectes ont été classés d'ordre de priorité urgente dans le DOCOB du site.



Périmètre du site Natura 2000 "Capcir-Carlit-Campcardos"



CARTE 1 : PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 CAPRCIR-CARLIT-CAMPCARDOS

Objectifs de l'étude

- Mettre à jour les connaissances sur les rhopalocères et odonates d'intérêt communautaire et patrimoniaux (Cf. *Tableau 1 p8*)
- Evaluer l'état de conservation des populations de rhopalocères et odonates ciblés dans cette étude (Cf. *Tableau 1 p8*)
- Proposer des fiches espèces concises et synthétiques
- Proposer des mesures de gestion en lien avec les pratiques agropastorales permettant d'assurer un bon état de conservation des espèces ciblées

2. Prestations attendues

Inventaire entomologique et préconisations de gestion pour la ZSC « Capcir-Carlit-Campcardos » (Cf. *Carte 1 p.3*).

- Mise à jour de la synthèse bibliographique
- Une méthodologie ainsi qu'un plan d'échantillonnage permettant d'inventorier les rhopalocères et odonates ciblés sur les secteurs pré-identifiés par le PNR Pyrénées catalanes ([ANNEXE 2](#)).
- Inventaires de terrain pour le suivi des rhopalocères et odonates ciblés, en fonction de la cartographie des habitats ([ANNEXE 3A](#)), de la cartographie des zones humides ([ANNEXE 3B](#)) et de la cartographie des structures de végétations ([ANNEXE 4](#))
- Hiérarchisation des enjeux entomologiques
- Evaluation de l'état de conservation des populations pour les rhopalocères et odonates ciblés (Cf. *Tableau 1 p 8*) et de leurs habitats
- Analyse comparative des données de terrain de 2018 avec celles de 2008 (Cf. [bibliographie](#) - *Biotope, GOR et OPIE LR, août 2009*)
- Rédaction de fiches espèces, les champs souhaités sont indiqués en [ANNEXE 5](#)
- Proposition de mesures de gestion en lien avec l'activité agropastorale et engagements pour les contrats Natura 2000
- Présentation de l'étude aux deux Comités techniques prévus et au Comité de pilotage Natura 2000.

3. Méthodologie

3.1 Pré-étude

Le prestataire s'appuiera sur l'étude entomologique faite en 2008, lors de l'élaboration du DOCOB du site (Cf. [Bibliographie](#)).

Il devra notamment mettre à jour :

- la synthèse bibliographique des espèces ciblées par l'inventaire, de l'échelle départementale à l'échelle nationale, voire européenne ;
- les données bibliographiques et cartographiques de la zone d'étude relatives aux espèces ciblées et leurs habitats.

Il proposera une méthodologie ainsi qu'un plan d'échantillonnage permettant de comparer l'évolution des populations des espèces ciblées, depuis l'élaboration du DOCOB, ainsi qu'une cartographie des stations et des habitats potentiels en vue d'établir la stratégie d'échantillonnage.

Enfin, le prestataire définira les protocoles de suivis adaptés aux espèces ciblées et proposera un calendrier de réalisation de l'étude adapté à l'écologie des espèces recherchées.

3.1 Détail de l'étude

Le prestataire réalisera un inventaire des rhopalocères et des odonates des Annexes II et IV de la Directive Habitats afin :

- d'estimer l'état de conservation des populations des espèces ciblées et de leurs habitats
- d'affiner les propositions des mesures de gestion du DOCOB.

Les espèces endémiques et à fort enjeux locaux de conservation des groupes traités seront également inventoriées.

Le site Natura 2000 voisin « Puigmal-Carança », également animé par le Parc, a fait l'objet d'une expertise entomologique en 2016 et le PNR dispose de fiches pour plusieurs des espèces susceptibles d'être trouvées sur le site. Cette étude pourra servir de référence pour le protocole à mettre en œuvre, les fiches espèces à rédiger et les actions à proposer, dans l'objectif d'avoir des éléments comparables entre sites Natura 2000.

4. Méthodes de prospection

Espèces à rechercher

Les espèces de lépidoptères et odonates à rechercher sont les espèces d'intérêt communautaire, relevant des annexes II et IV de la D.H.F.F.

A noter cependant que certaines espèces endémiques ou patrimoniales (et non protégées) présentent des enjeux locaux de conservation bien plus importants que les autres insectes, dont ceux de la D.H.F.F.

Les groupes ciblés dans cette étude peuvent permettre d'évaluer l'état des milieux, constituant ainsi des éléments supplémentaires pour la bonne gestion du site Natura 2000.

Le prestataire inventoriara donc de même ces espèces endémiques et patrimoniales. Les espèces à rechercher sont résumées dans le **tableau 1 page 7**.

Stratégie d'échantillonnage

Le prestataire ciblera les prospections en priorité sur les secteurs pré-identifiés par le PNR ([ANNEXE 2](#)) et selon plusieurs critères.

- La cartographie des espèces patrimoniales
- L'altitude et le réseau hydrographique influençant les espèces
- La pré-cartographie des habitats et l'identification des zones potentielles d'accueil des espèces

- L'accessibilité des zones potentielles pour les prospecteurs

En fonction des enjeux qui seront soulevés, les prospections pourront aller au-delà des secteurs pré-identifiés, dans le respect du budget et du temps prévu. Les secteurs de prospection seront proposés et validés avec le PNR.

Calendrier et nombre de jours

Les prospections de terrain seront réalisées aux périodes écologiques les plus favorables pour une identification et un repérage exhaustif des espèces ciblées. Ainsi, elles seront étalées entre le mois de juin et septembre, mois durant lesquels les espèces patrimoniales seront activement recherchées.

TABLEAU 1: ESPECES A RECHERCHER SUR LE SITE ET A PROXIMITE.

Genre espèce	Nom français	Statuts	Protection Nationale	Liste Rouge Nationale
<i>Parnassius apollo</i>	L'Apollon	DH4	oui	LC
<i>Parnassius mnemosyne</i>	Le Semi-Apollon	DH4	oui	NT
<i>Euphydryas aurinia pyrenesdebilis</i>	Le Damier de la Succise	DH2	oui	LC
<i>Boloria eunomia</i>	Nacré de la bistorte		oui	LC
<i>Maculinea arion</i>	L'Azuré du Serpolet	DH4	oui	LC
<i>Maculinea alcon</i>	L'Azuré des mouillères		oui	NT
<i>Lycaena helle</i>	Cuivré de la bistorte	DH2 DH4	oui	NT
<i>Aeshna grandis</i>	La Grande æschne			LC
<i>Aeshna juncea</i>	L'Æschne des joncs			NT
<i>Coenagrion hastulatum</i>	Agrion hasté			VU
<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion exclamatif			VU
<i>Cordulegaster bidentata</i>	Cordulégastré bidenté			LC
<i>Somatochlora arctica</i>	Cordulie arctique			NT
<i>Somatochlora metallica</i>	Cordulie métallique			LC
<i>Lestes dryas</i>	Leste des bois			LC
<i>Lestes sponsa</i>	Leste fiancé			NT
<i>Leucorrhinia dubia</i>	Leucorrhine douteuse			NT
<i>Sympetrum danae</i>	Sympétrum noir			VU
<i>Sympetrum flaveolum</i>	Sympétrum jaune d'or			NT
<i>Sympetrum vulgatum ibericum</i>	Sympétrum ibérique			NT

Mode opératoire et méthodes d'observation

Attentions particulières

Nous attirons l'attention du candidat sur le caractère isolé de certaines zones du site, et sur la dangerosité potentielle de certains secteurs. Ces paramètres sont à prendre en compte dans l'évaluation du travail de terrain. Il est préférable de ne pas travailler seul.

Le prestataire devra disposer des **accréditations** nécessaires à la **capture** des espèces protégées auprès des autorités compétentes. Cette accréditation sera **jointe à la candidature**.

- Inventaire des lépidoptères

Prospection à vue et recherche des chenilles : Sur le terrain, la prospection à vue sera effectuée en utilisant le filet à papillons. Les individus sont recensés de manière aléatoire au sein de la station et seront identifiés avant d'être relâchés.

- Inventaire des odonates

Recherche et détermination des exuvies

Inspection minutieuse des berges et des roselières en eau où les exuvies sont prélevées, puis identifiées à l'espèce. Les dates de prospections pour ce groupe doivent être ciblées en priorité sur la recherche des exuvies.

Prospection à vue des adultes

Sur le terrain, la prospection à vue est effectuée lors du vol des imagos avec la technique la plus classique, le filet à papillons. Les individus sont recensés de manière aléatoire au sein de la station et sont identifiés avant d'être relâchés.

5. Cartographie et données

Dans les secteurs de prospections :

Le prestataire devra compléter la cartographie de la présence des espèces d'odonates et lépidoptères inscrites aux Annexes II et IV de la D.H.F.F et la cartographie interprétative des habitats potentiels correspondants aux biotopes de ces espèces, à partir de la localisation des présences. Des commentaires portés dans les fiches espèces expliqueront les limites de ces interprétations. L'échelle de travail sera le 1/2 500. L'échelle de rendu sera le 1/25 000.

Une fiche de relevé de terrain sera produite pour chaque station d'observation ([ANNEXE 6](#))

Les tableurs de données seront remplis et toute localisation d'espèce sera fournie en point ou polygone sur le SIG.

L'état de conservation sera estimé pour chaque espèce.

Pour les habitats d'espèces, une fiche descriptive par espèce fera ressortir les critères retenus pour les définir et les associer aux bases cartographiques existantes (cartographie des habitats naturels ou, à défaut, cartes des structures de végétation).

Le rendu cartographique comprendra (cartes et couches SIG associées) :

- Une carte de la localisation des points de contacts par espèce ciblée sur la zone d'étude
- Une carte interprétative par habitat d'espèces ou groupe d'espèces aux exigences similaires et/ou une carte d'habitats d'espèces utiles au maintien de l'espèce (zone de reproduction/alimentation ...)
- Une carte des zones de sensibilité par espèce ou groupe d'espèces aux exigences similaires
- Une carte par espèce faisant ressortir dans la mesure du possible l'état de conservation des habitats d'espèces
- Une carte de localisation des plantes hôtes pour les rhopalocères avec une précision si ponte observées
- Une carte représentant les parcours des observateurs

En fonction de l'échelle de la carte, les supports préconisés sont les suivants :

Echelle	Support préconisé
1/25 000	Fond IGN Scan 25
1/10 000	Fond IGN Scan 25
1/5 000	Orthophoto, cadastre
1/2 500	Orthophoto, cadastre

6. Format des rendus de l'étude

- Un rapport d'étude précisant la méthodologie utilisée, une synthèse des résultats et des fiches espèces (état de conservation, menaces, etc. ...), la hiérarchisation des enjeux, la limite ou les difficultés rencontrées pour la réalisation de l'étude, une évaluation du périmètre, une bibliographie, un résumé de l'étude...;
- Les fiches de relevés de terrain seront communiquées ;
- Les résultats des inventaires de terrain feront obligatoirement l'objet d'une restitution cartographique sur support papier et en couleur. Cette restitution se fera au format A3 ou A4. Si plusieurs cartes sont nécessaires pour représenter le site, un plan d'assemblage précis sera joint ;
- Les fiches Espèces rédigées.
- Une banque de photographies (jpg haute définition) réalisées pendant l'étude sur support numérique (clé USB ou DVD) ([ANNEXE 7](#) : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur)
- Les différentes données cartographiques (localisation des parcelles, cartographie des habitats, des habitats d'espèces et des espèces au 1/25 000, enjeux patrimoniaux et localisation des mesures proposées) devront être rendues sous format SIG (Shape .shp en projection Lambert 93), de **manière conforme au cahier des charges SIG de la DREAL** (<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/elaboration-des-documents-d-objectifs-a1031.html>), et sous format jpg.
 - o Les données SIG seront intégrées directement à la base de données, fournie par le syndicat mixte du Parc, regroupant l'ensemble des données déjà existantes sur le site du Capcir-Carlit-Campcardos

- Les données naturalistes produites sont susceptibles d'intégrer le SINP (Système d'Information sur la Nature et les Paysages) et devront donc être conformes au cahier des charges de la DREAL cité précédemment
- Le rapport sera rendu au format Word. Dans ce diagnostic, il est rappelé que son élaboration a été cofinancée par le Ministère de la transition écologique et solidaire et par le FEADER dans le cadre de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 ([ANNEXE 8](#) : Cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques).
- Pour les comités techniques et de pilotage, l'ensemble des documents de travail ou d'étude sur papier seront fournis au moins quatre semaines à l'avance afin de permettre au Parc de les joindre aux convocations. Les dates de réunion seront définies en accord avec le prestataire pour permettre la tenue de ces délais.
- Les données numériques ou supports papier fournis par le Parc pour cette étude (orthophotoplans, cartographie des habitats ...) ne pourront en aucun cas être conservés par le prestataire qui devra les restituer ou les détruire à la fin de l'étude. Un acte d'engagement formalisera les conditions de mises à disposition.

NB : L'étude sera rendue au syndicat mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes en format informatique ainsi qu'en 2 exemplaires papiers dont un non relié. Tous les éléments mentionnés précédemment seront rendus sous format informatique par CD-Rom. Le prestataire fournira au maître d'ouvrage tous les supports informatiques ayant contribué à l'élaboration des rapports écrits ainsi qu'un format PDF et Word de tous les documents validés. Les présentations Power Point seront également transmises.

7. Suivi du projet

Le projet est suivi par le Comité de pilotage qui est l'organe décisionnel sur le site Natura 2000.

Un Comité technique rencontrera les prestataires pour la présentation du protocole de l'étude avant la saison de terrain et pour son rendu. Le prestataire devra donc être présent aux réunions aux côtés du Parc pour restituer les études qu'ils auront menées. Ainsi, le prestataire devra assister et présenter son travail lors de 3 réunions : 2 comités techniques et un comité de pilotage.

Le prestataire tiendra régulièrement le commanditaire informé de l'état d'avancement du marché, et notamment des difficultés rencontrées pouvant remettre en cause le calendrier prévu.

8. Calendrier de l'étude

Le prestataire proposera un calendrier pour réaliser la prestation décrite ci-dessus.

L'étude doit être rendue et facturée avant **le 15 décembre 2018**, compte tenu des impératifs administratifs et financiers de l'animation du site Natura 2000.

9. Budget

Le budget dédié à cette prestation est évalué à un montant maximum de 22000 € TTC.

10. Rendu de l'offre

Le rendu de l'offre en réponse au présent cahier des charges et l'ensemble des pièces devra être remis de façon effective **avant le 27/04/2018 à 12h par courrier ou courriel** - à l'attention de Pauline D'ADAMO pauline.d-adamo@parc-pyrenees-catalanes.fr et de Rébecca ETIEVANT - rebecca.etievant@parc-pyrenees-catalanes.fr – La Bastide - 66360 OLETTE

Pour toutes questions techniques, ne pas hésiter à s'adresser à pauline.d-adamo@parc-pyrenees-catalanes.fr

Pour toutes questions administratives, ne pas hésiter à s'adresser à rebecca.etievant@parc-pyreneescatalanes.fr

Tél du PNRPC : 04 68 04 97 60.

Le rendu comprend :

- Une note technique détaillée reprenant et précisant au besoin les éléments figurant au cahier des charges et les modalités de leur mise en œuvre, en précisant les différentes variantes et options
- un calendrier de réalisation du marché
- le bordereau des prix pour les différentes variantes et options (secteurs supplémentaires). Les prix (HT, TVA, TTC) intégrant l'ensemble des coûts liés à cette prestation : déplacement, participation aux réunions, réalisations des études et rendus des éléments demandés dans le cahier des charges

11. Critères de sélection

L'offre du prestataire sera analysée au regard des critères suivants :

- Prix : 20%
- Offre technique : 60%
- Délais : 20%

Fait à Olette, le :

Signature et cachet

« Lu et approuvé »

Liste des annexes

Bibliographie.....	13
ANNEXE 1 : Habitats et espèces du FSD du site Capcir Carlit Campcardos (ZSC).....	14
ANNEXE 2 : Carte des secteurs pré-identifiés pour les inventaires.....	16
ANNEXE 3A : Carte des habitats d'intérêt communautaire	17
ANNEXE 3B : Cartographie des zones humides.....	18
ANNEXE 4 : Carte des structures de végétations	19
ANNEXE 5 : Modèle de fiche espèce	19
ANNEXE 6 : Champs à remplir concernant les observations d'espèces	20
ANNEXE 7 : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur.....	21
ANNEXE 8 : Cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques	24

Bibliographie

- LOUBOUTIN B. & JAULIN S., 2016. – *Suivi entomologique pour la mise en oeuvre du DOCOB sur le site Natura 2000 « Massif du Puigmal – Carança » FR9101472*. Rapport d'étude de l'Opie, Mont-ferrier / Lez, 114 pp.
- L'expertise entomologique sur le site Natura 2000 « Massif du Puigmal – Carança » FR9101472 de 2012
- Inventaire des espèces de la faune d'intérêt communautaire, caractérisation des habitats d'espèces, hiérarchisation des enjeux et préconisations de gestion. Site Natura 2000 – Capcir - Carlit - Campcardos. Biotope, GOR et OPIE LR, août 2009.
- Le DOCOB du site Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos
- Le FSD du site, ainsi que la notice explicative des FSD de la commission européenne (Cf. **Erreur ! Référence non valide pour un signet.**)
- Le projet agro-environnemental du site Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos,
- Le rapport cartographique des habitats naturels du site Capcir-Carlit-Campcardos (cartographie complète des structures de végétation, cartographie précise partielle et cartographie extrapolée totale des habitats d'intérêt communautaire) ;
- Le guide « Elaboration d'une méthode de hiérarchisation des enjeux écologiques Natura 2000 en Languedoc-Roussillon » du CSRPN LR,
- Les cahiers d'habitats et d'espèces (MNHN),
- Le manuel d'interprétation EUR 15 et EUR 28 des habitats d'intérêt communautaire,
- Le référentiel des habitats selon la typologie CORINE Biotope,
- Les divers livres ou listes rouges,
- La Charte du Parc,
- L'inventaire des zones tourbeuses du Parc ;
- Le Document d'orientation pour la préservation, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel des Pyrénées Catalanes (J. BUSSIERE),
- Le guide régional pour l'élaboration des Chartes Natura 2000 en Languedoc-Roussillon, de la DREAL,
- Les divers guides méthodologiques de l'ATEN,
- Toutes autres publications utiles.

Le Parc transmettra aux prestataires :

- L'expertise entomologique sur le site Natura 2000 « Massif de Puigmal – Carança » de 2012 et 2016
- Le DOCOB du site Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos
- Courbes de niveau par le MNT de la BD Topo, Orthophoto et autres données IGN disponibles au Parc ;
- Cartographie précise partielle des habitats naturels avec état de conservation
- Cartographie des structures de végétation sur l'ensemble du site
- Inventaires des zones tourbeuses.

ANNEXE 1 : Habitats et espèces du FSD du site Capcir Carlit Campcardos (ZSC)

TABLEAU 2 : LISTE DES ESPECES PROPOSEES AU FSD DU SITE CAPCIR CARLIT CAMPCARDOS

Nom commun	Nom scientifique	Code Natura 2000
Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	1065
Desman des Pyrénées	<i>Galemys pyrenaicus</i>	1301
Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	1305
Botryche simple	<i>Botrychium simplex</i>	1419
Le Chabot	<i>Cottus gobio</i>	1163
Ligulaire de Sibérie	<i>Ligularia sibirica</i>	1758
Grand rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	1304

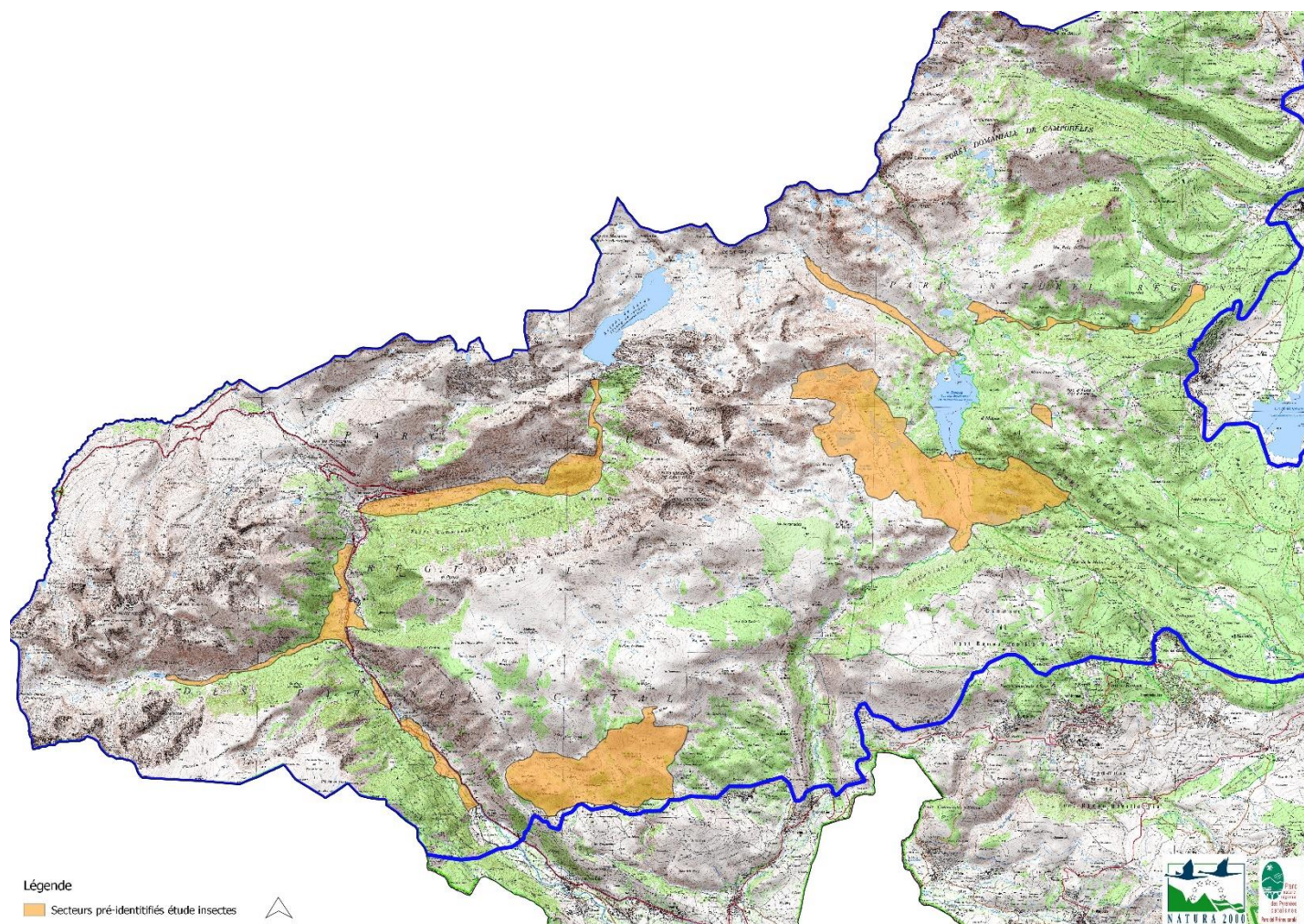
TABLEAU 3 : LISTE DES HABITATS NATURELS PROPOSES AU FSD DU SITE CAPCIR CARLIT CAMPCARDOS

Code Natura 2000	Nom
3130	Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation du <i>Littorelletea uniflorae</i> et/ou du <i>Isoëto-Nanojuncetea</i>
3150	Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition
3240	Saulaies à saule drapé des cours d'eau d'altitude
3260	Rivières à renoncules oligotrophe acides
4030	Landes thermophiles montagnardes et subalpines à callune
4060	Landes alpines et boréales
5120	Formations montagnardes à <i>Cytisus purgans</i>
5130	Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires
6110	Pelouses pionnières des dalles calcaires
6140	Pelouses fermées à Gispet
6170	Pelouses calcaires alpines et subalpines
6210	Pelouses sèches
6230	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes
6410	Prairies à <i>Molinia</i> sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux
6430	Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnards à alpin
6510	Prairies maigres de fauche de basse altitude
6520	Prairies de fauche de montagne

7110	Tourbières hautes-actives
7140	Tourbières de transition et tremblants
7220	Communautés des sources et suintements calcaires
7230	Bas marais à carex de daval
8110	Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival
8130	Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles
8210	Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique
8220	Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique
8230	Roches siliceuses avec végétation pionnière du <i>Sedo-Scleranthion</i> ou du <i>Sedo albi-Veronicion dillenii</i>
8310	Grottes non exploitées par le tourisme
8340	Glaciers rocheux
91E0	Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>) *
9410	Forêts acidophiles à <i>Picea</i> des étages montagnards à alpin (<i>Vaccinio-Piceetea</i>)
9430	Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> (* si sur substrat gypseux ou calcaire)

Note : les habitats suivis d'une * sont prioritaires, c'est-à-dire que ce sont des habitats en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.

ANNEXE 2 : Carte des secteurs pré-identifiés pour les inventaires



ANNEXE 3A : Carte des habitats d'intérêt communautaire

Légende

Etangs, lacs et tourbières

- 3130
- 3150
- 3240
- 3260
- 7110
- 7120
- 7140
- 7220
- 7230

Landes et fourrés

- 4030
- 4060
- 5110
- 5120
- 5130
- 5210

Formations herbeuses

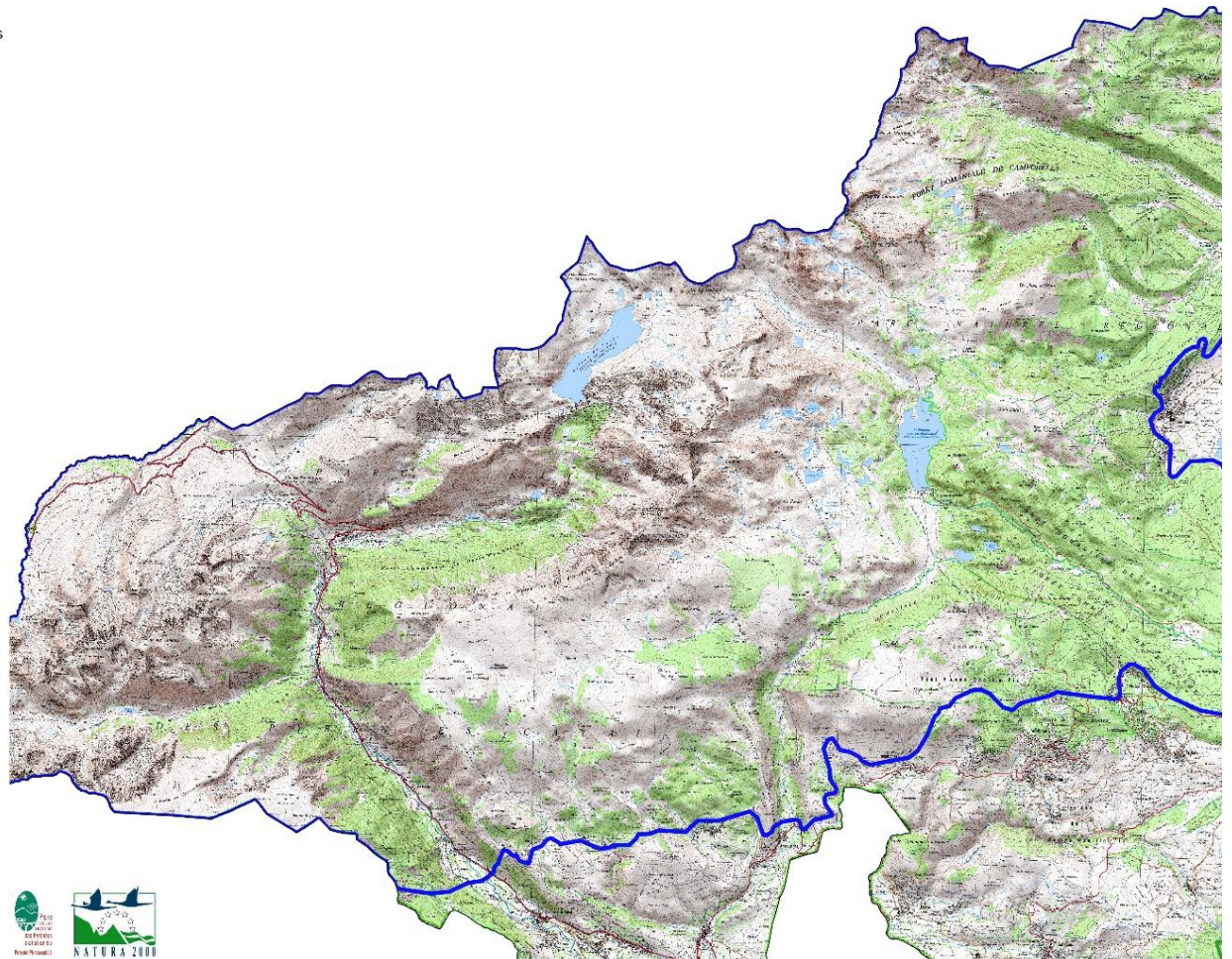
- 6140
- 6170
- 6210
- 6220
- 6230
- 6410
- 6420
- 6430
- 6510
- 6520

habitats rocheux

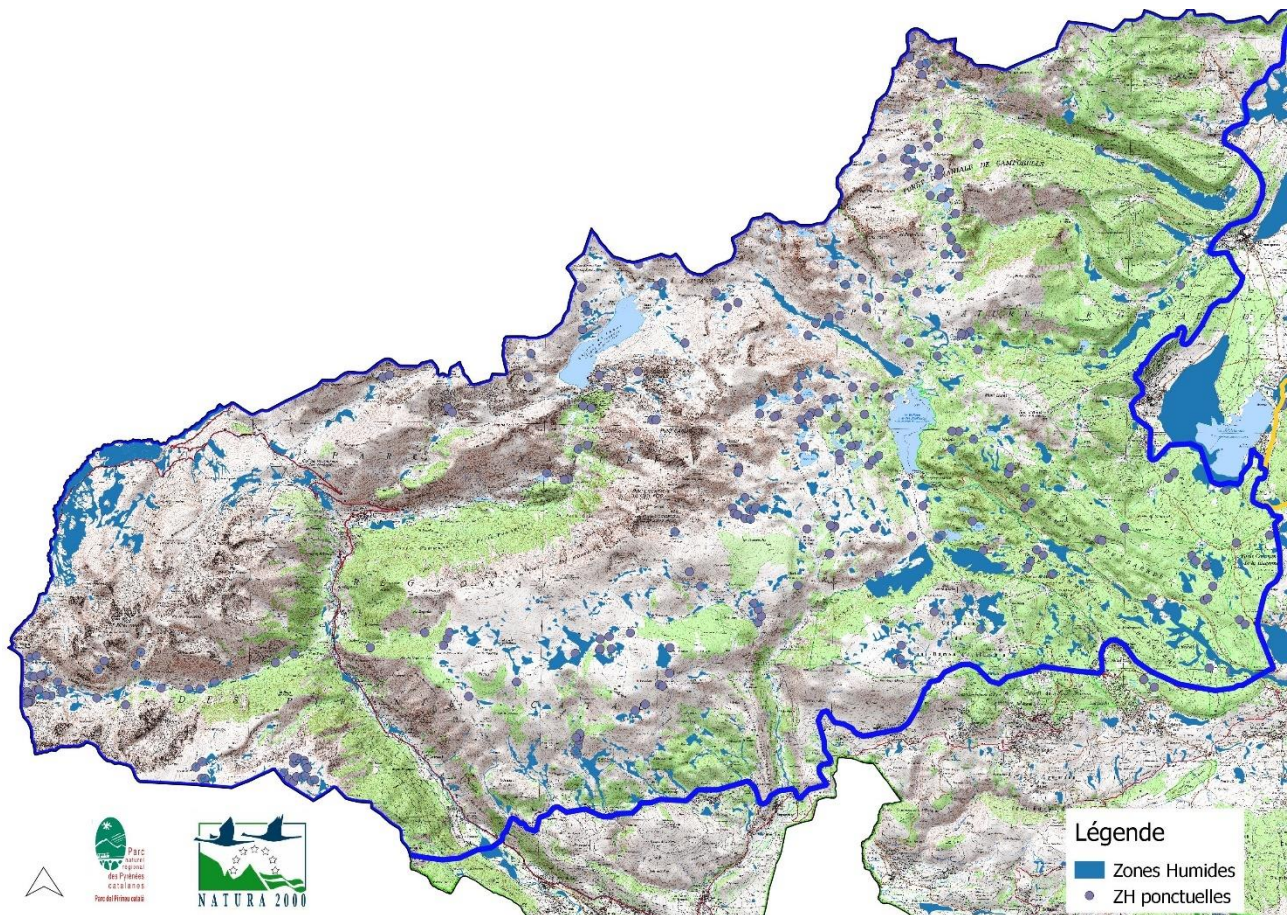
- 8110
- 8120
- 8130
- 8210
- 8220
- 8230
- 8310
- 8340

Habitats forestiers

- 9120
- 9150
- 91E0
- 91E0
- 9410
- 9430



ANNEXE 3B : Cartographie des zones humides



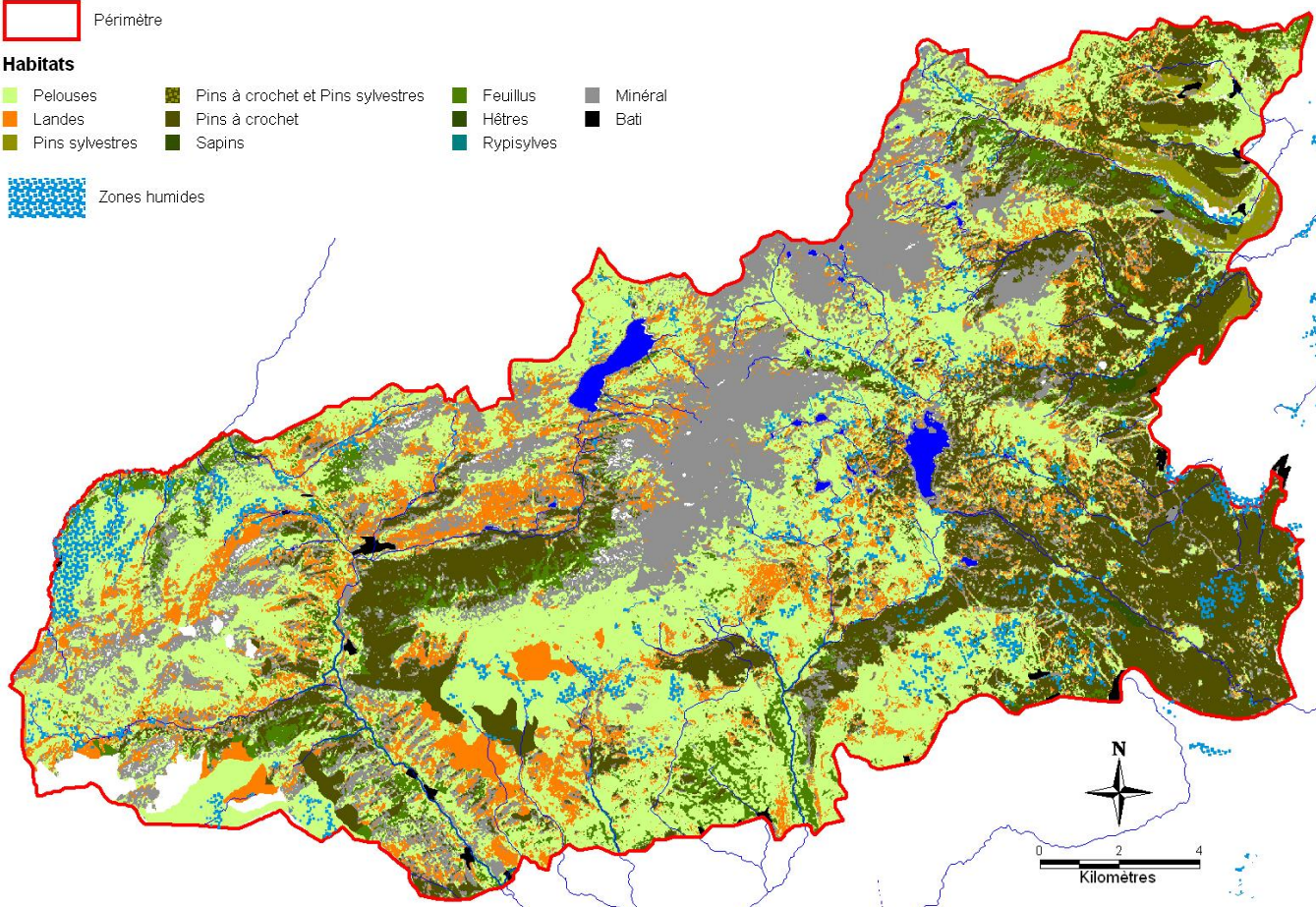
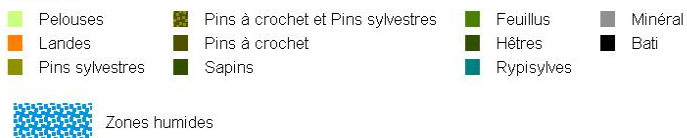
ANNEXE 4 : Carte des structures de végétations

Site Natura 2000



Périmètre

Habitats



ANNEXE 5 : Modèle de fiche espèce

Les fiches espèces ont pour objectif de rassembler l'ensemble des informations concernant les espèces de la Directive habitats connus sur le site.

Nom latin et nom vernaculaire (genre/espèce sous espèce/ordre/famille)

Cartographie de répartition au niveau national et/ou européen

Photo de l'espèce

Code Natura 2000

Statut de protection

Caractéristique biologique de l'espèce

Physionomie et structure de la population

- Description de l'habitat de l'espèce
- Présence et superficie sur le site
- Etat de conservation de l'espèce et tendance évolutive des populations si possible
- Menaces sur le site
- Préconisations de gestion
- Etudes et suivis à réaliser

ANNEXE 6 : Champs à remplir concernant les observations d'espèces

Le prestataire remplira sous forme de tableur sous Excel ou sous tableurs SIG (Qgis ou compatible) les champs suivants :

Observation	Observateurs	Relevés
N° observation	ID Observateur	ID relevés
Espèce (latin)	Nom	Nom du relevé (étude PNR Natura 2000)
Famille	Prénom	Propriétés données
Nom français	Structure	
Date (JJ/MM/AAAA)		
Relevé (numéro de relevé)		
Commune		
Site (point GPS)		
Protocole		
Contact (vu/ entendu/trace...)		
Effectif		
Commentaires		
Observateur		
Déterminateur		
Statut de l'espèce		
Etat de conservation de l'espèce		
Confidentialité		
Espèce figurant dans le FSD ou non		

ANNEXE 7 : Contrat de cession gratuite des droits patrimoniaux d'auteur

ENTRE UN PHOTOGRAPHE ET

LE PARC NATUREL REGIONAL DES PYRENEES CATALANES

Entre les soussignés :

Le Parc naturel régional des Pyrénées Catalanes

La Bastide - 66360 OLETTE

Tél. : 04 68 04 97 60

Courriel : contact@parc-pyrenees-catalanes.fr

Ci-après désigné le Parc

Et

.....
.....
.....
.....

Ci-après désigné le photographe ou l'auteur

OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions dans lesquelles le photographe cède gratuitement au Parc ses droits patrimoniaux d'auteur tels que formulés à l'article L.122-1 du Code de la Propriété Intellectuelle.

Les droits patrimoniaux comprennent le droit de reproduction (fixation matérielle de l'œuvre) et le droit de représentation (communication de l'œuvre au public).

Par cette cession, le Parc est autorisé à utiliser les images visées, dans un but d'information sur la biodiversité, et dans les conditions définies ci-dessous.

Cette cession concerne la cession des photographies numériques ou numérisées réalisées dans le cadre de l'étude sur le Bruant ortolan réalisée pour le Parc en 2014 dans le cadre de l'animation des sites Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos et Madres-Coronat (les planches contacts des photographies seront si possibles jointes au présent contrat à la fin de la mission).

ÉTENDUE DES DROITS CÉDÉS

Cession du droit de représentation et de reproduction : l'auteur cède au Parc des droits d'exploitation et de reproduction de photographies tels que formulés ci-dessous.

Rétrocession du droit d'utilisation des images

L'auteur autorise l'intégration des images dans une photothèque numérique et leur consultation sur écran informatique au siège du Parc.

Utilisation non-commerciale

L'auteur autorise l'utilisation de ses photographies sur tout support, pour des activités non commerciales, menées par le Parc, le Pays Terres Romanes et la Fédération des Parc naturels régionaux de France, avec ou sans partenaire, dont l'objectif est la promotion du territoire, des Parcs et de leurs actions.

Ces activités non commerciales comprennent notamment :

- Les publications de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, ainsi que les documents de promotion, d'information ou de sensibilisation environnementale par le Parc, notamment le Journal du Parc, le Pays Terres Romanes en Pays catalan ou la Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;
- L'utilisation pour illustrer tout article de presse ou autres documents pour la promotion des Parcs, de la Fédération des Parcs naturel régionaux de France ou de leurs activités ;
- Les activités à but pédagogique, telles que des expositions, des projections publiques, des diaporamas libres d'accès ;
- L'édition de CD audio, CD-Rom, DVD de promotion distribué gratuitement, et tout autre support numérique gratuit ;
- Les rapports d'étude du Parc à usage interne et les documents nécessaires à l'animation des sites Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos, Madres-Coronat et Puigmal-Carança;

Consultation des images sur Internet

- Les photographies visées au présent contrat pourront servir à illustrer le site Internet du Parc et de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France.

MENTIONS OBLIGATOIRES

Pour toutes ces utilisations, aussi bien par le Parc que par la Fédération des Parcs naturels régionaux de France et son réseau, il sera fait mention du nom de l'auteur et du Parc de la manière suivante,

© X. XXXXX

CONTREPARTIE DU PARC A LA CESSION

La photothèque du Parc fonctionne comme une banque d'images : le Parc s'engage à mettre en relation le photographe avec tout acheteur intéressé par une image en communiquant au demandeur les coordonnées du photographe. L'échange se traitera directement entre le demandeur et le photographe.

DURÉE ET ÉTENDUE GÉOGRAPHIQUE DU CONTRAT

Le présent contrat est conclu pour toute la durée des droits patrimoniaux. Selon l'article L.123-1, le droit patrimonial d'auteur dure toute la vie de l'auteur, et à son décès, ce droit persiste au bénéfice de ses ayants droit pendant l'année civile en cours et les soixante-dix années qui suivent.

L'autorisation d'exploiter l'œuvre conformément aux destinations prévues dans ce présent contrat est valable sur tout le territoire français et à l'étranger.

LIMITES À LA CESSION

Le photographe demeure libre d'utiliser ces images par ailleurs, sans toutefois en faire un usage contraire à l'esprit des Parcs naturel régionaux.

QUANT AUX PHOTOGRAPHIES

Personnes photographiées

L'auteur garantit au Parc la libre utilisation des photographies et décharge donc le Parc de tout recours ou réclamation émanant des personnes physiques photographiées au titre de leur droit à l'image, ainsi que des personnes physiques ou morales, propriétaires de biens sujets des photographies, au titre de leur droit de propriété.

Dans le cas où ces autorisations n'auraient pas été recueillies, cela sera indiqué expressément à la fin de ce contrat.

Légendes

L'auteur s'engage à élaborer une description des images produites suivant les critères qui lui seront fournis par l'administrateur responsable du projet (notamment habitat naturel et lieu).

Le Parc pourra demander au photographe d'apporter des descriptions ou des explications complémentaires à ces clichés.

Retouches, utilisation partielle de l'œuvre

L'auteur autorise l'utilisation partielle, la retouche, la modification d'une image.

GARANTIES DE L'AUTEUR

L'auteur déclare et garantit être le seul détenteur des droits d'exploitation des dites photographies, et peut en conséquence en céder l'utilisation au Parc, sans que le Parc ne soient jamais ni recherchés ni inquiétés. L'auteur déclare en outre n'être tenu à ce jour par aucun engagement pouvant entraver ou retarder la bonne exécution du présent contrat.

Le photographe garantit le Parc contre tout trouble, revendication, et éviction quelconque.

RESPONSABILITÉ DU PARC

Le Parc s'engage à utiliser les photographies conformément à la vocation des Parcs qui est "*de protéger et valoriser le patrimoine naturel et humain de son territoire en mettant en œuvre une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel respectueuse de l'environnement*".

Le Parc s'engage à prendre toutes les dispositions pour garantir la non-reproduction par des tiers des documents numérisés.

Le Parc et l'auteur s'engagent à se prêter mutuellement appui pour poursuivre toute contrefaçon ou usage abusif par toutes voies légales.

EN CAS DE LITIGE

En cas de différend concernant l'application ou l'interprétation de la présente convention, les parties ont la faculté de recourir d'un commun accord à la conciliation. Cette mission est confiée à deux conciliateurs qui l'acceptent, l'un étant désigné par le Parc et l'autre par le photographe. Les conciliateurs proposent un compromis aux parties qui demeurent libres de l'accepter ou de le refuser. Un compromis accepté par les parties met fin à toute action ou revendication.

En cas de désaccord persistant, le tribunal administratif de Montpellier sera seul compétent.

Fait à Olette, Le

En 2 exemplaires

Le photographe	<p>Pour le Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Pyrénées catalanes</p> <p>Madame Hermeline MALHERBE</p>
----------------	---

ANNEXE 8 : Cahier des charges spécifique à la restitution des données cartographiques et alphanumériques

Dans le cadre de l'étude nommée ci-dessous :

« *Inventaire et suivi des rhopalocères et odonates du site Natura 2000 Capcir-Carlit-Campcardos* », tout rendu cartographique devra s'accompagner de la fourniture des fichiers de données géoréférencées ayant conduit à sa réalisation, s'il y a lieu des données alphanumériques selon le présent cahier des charges.

Il énonce les conditions minimales pour que les données cartographiques et alphanumériques soient intégrées et utilisables par le PNRPC.

1. Support

Les données cartographiques et alphanumériques devront être restituées sur un **CD-ROM** ou un **DVDROM**. Un sommaire listant le contenu des fichiers (format : **.doc** ou **.pdf**) sera fourni dans le dossier.

2. Fichier de couche

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser **_**).

2.1 Format

Les fichiers seront fournis dans le format suivant :

- **.shp** compatible avec la version ArcGIS® 10

S'ils existent, les fichiers **.lyr** et **.mxd** devront être fournis et être compatibles avec la version 10 du logiciel ArcGIS®.

2.2 Système de projection

Les données doivent être géoréférencées dans le système de projection suivant : **Lambert 93**.

2.3 Numérisation

La digitalisation se fait à partir des fonds de référence suivants :

Échelle	Raster	Vecteur
1/2 500	BD ORTHO® IGN ou produit de précision équivalente ou plus fine	relevés parcellaires graphique (RPG) de la déclaration PAC de l'année précédente

2.4 Métadonnées

Les fichiers de données géoréférencées doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments suivants :

Informations sur la donnée :

- Nom du fichier
- Auteur (s) de la cartographie (personne et organisme)
- Date de création du fichier
- La date de validité de la donnée représentée (début et fin)
- Échelle ou plage d'échelle de la cartographie (précision)
- Un résumé sur l'élaboration de cette donnée (méthode de recueil de la donnée, fond de référence utilisé pour la digitalisation, etc.)

Description de la donnée :

Pour chaque champ de la table attributaire, il sera spécifié :

- Nom
- Format ou type de données
- Description (contenu, codification, références...)

3 – Cartes

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser _).

3.1 Format

Les fichiers des cartes doivent être fournis aux formats suivants : **.jpg** ou **.pdf**.

3.2 Éléments constitutifs

Chaque carte devra comporter les éléments suivants :

- Titre (concis et précis)
- Logo du PNRPC et du prestataire
- Sources
- Échelle sous la forme d'une barre d'échelle
- Indication de la direction du Nord
- Légende

En cas d'ajout d'un cartouche comportant une sous-carte, celle-ci doit comporter une barre d'échelle.

3.4 Métadonnées

Les fichiers des cartes doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments suivants :

- Nom du fichier
- Auteur (s) de la carte (personne et organisme)
- Date de création de la carte
- La date de validité des données représentées (début et fin)

- Échelle de la carte
- Un résumé sur l'élaboration de cette carte (liste des fichiers vecteurs et raster utilisés, etc.)

4 – Données Alphanumériques

Les noms des fichiers doivent être courts et explicites, ne comporter ni accents ni espaces (utiliser _).

4.1 Format

Les fichiers de données alphanumériques doivent être fournis au format **.xls** compatibles avec la version du pack MS® Office 2003.

4.2 Métadonnées

Les fichiers de données alphanumériques doivent être fournis avec un fichier de métadonnées (format : **.xls** ou **.doc**) comportant les éléments suivants :

Informations sur le fichier :

- Nom du fichier
- Auteur (s) du fichier (personne et organisme)
- Date de création du fichier
- La date de validité des données du fichier (début et fin)
- Un résumé sur l'élaboration de cette donnée (méthode de recueil de la donnée, etc.)

Dans le cas d'une base de données, la liste des tables et le schéma relationnel seront fournis.

Description des feuilles ou des tables :

Pour chaque colonne il sera spécifié :

- Nom
- Format ou type de données
- Description (contenu, codification, références, etc.)

5 – Propriété des données

Le PNRPC est propriétaire des données cartographiques et alphanumériques créées par le prestataire. Durant et après la prestation, le prestataire s'interdit toute divulgation, communication ou mise à disposition totale ou partielle des fichiers créés lors de la prestation à des tiers pour quelque motif et sous toute forme que ce soit sans autorisation écrite expresse du propriétaire

